

---

## SUD : info CSE extra du 29 octobre 2020

---

SUD Orano Cycle La Hague <sud.anc.lahague@gmail.com>

29 octobre 2020 à 17:25

À : SUD ANC La HAGUE <sud.anc.lahague@gmail.com>

Bonjour à toutes, bonjour à tous,

Aujourd'hui se tenait à un CSE extra à 15H30 pour faire suite aux annonces gouvernementales.

Après un rappel des enjeux nationaux donnés par le Président hier, voici ce qu'il en ressort :

### - Organisation HN :

- **télétravail renforcé / chaque secteur déterminera la proportion de télétravail** (chaque fois que le télétravail est possible, sans pénaliser l'activité, le télétravail est mis en place de manière obligatoire pour les salariés HN; 50% du temps de travail doit être effectué en télétravail au minimum; chaque fois que le télétravail est possible à + que 50% cela doit être fait).

- Autres possibilités de télétravail (Maintenance, PSR, laboratoires, secteur environnement) : télétravail en fonction de l'activité et des tâches à accomplir.

- **maintien des horaires collectifs aménagés** (6H55-8H55 sur l'heure d'arrivée)

### - Organisation postée (y compris PSR) :

- **équipes postées (exemple : adjoints CDQ, CDQ, REP/PCE)** : télétravail en fonction de l'activité et des tâches à accomplir (mission spécifique à réaliser), avec détachement HN.

- **pas de notion de réservistes rétablie.**

- **effectif d'exploitation visé : pas de consigne spécifique** (prise de congés à favoriser, dans la continuité des actions engagées); poursuite des actions autour de la production (montée en compétences par exemple).

- pilotage et suivi : au niveau directeur UO si effectif en dessous du mini de fonctionnement ; renforcement du pilotage avec point spécifique COVID à chaque MV usine.

- **alternants** : suivent les consignes de leurs équipes d'appartenance (exemple les CQPI continue de travailler comme le reste de leur équipe).

- **stagiaires** : idem alternants, suivent les règles de l'équipe/secteur dans lequel ils sont.

### - Organisation du SAN :

- recentrage et priorisation des activités (priorités: urgences et visites systématiques)

- mise en place de mesures de gestion COVID-19 : mise en place d'infirmiers référents COVID avec un suppléant (gestion des appels, des questionnaires, des communications par emails, de la traçabilité et de la réalisation des tests sérologiques); accueil des salariés symptomatiques au laboratoire de prélèvements (utilisation des box pour l'attente) et non plus aux urgences classiques; téléconsultation Skype; télé médecine.

- médecins du travail : présence sur le site.

- infirmiers(ères) : télétravail à 50% pour les HN

- vaccins pour la grippe sur le site: toujours possible.

### - Formations et missions :

- Poursuite des formations sur site et dans le bassin de l'emploi (en présentiel et distanciel). *Les formations ne sont pas limitées à 6 personnes.*

- Interdiction des déplacements professionnels non impérieux pour l'activité.

- Plus de déplacement hors bassin d'emploi pour formation hors motif impérieux pour l'activité.

### - Transports et restauration :

- **Navettes internes** : mise en place de 2 navettes supplémentaires entre 7H et 7H30.

- **Bus externes** : nouvelle offre HN le 09 novembre maintenue pour le moment avec ligne Saint-Pierre dédoublée.

- **Restauration** : rappel des horaires à prévoir, modification du roulement à organiser pour + d'équité.

- **Salles de pause** : implication managériale nécessaire pour respect des consignes (Orano et entreprises extérieures)

*Pas de modifications pour le moment, mais sujet à suivre dans les jours et semaines à venir.*

## - Communication interne :

**Rappel** : les salariés symptomatiques et salariés cohabitant avec une personne symptomatique ne doivent en aucun cas venir travailler sur le site et doivent contacter le SAN. Les salariés cohabitant avec une personne symptomatique ne peuvent revenir sur site qu'après résultat négatif du test RT-PCR (celui de la personne avec qui ils cohabitent ou le leur le cas échéant). Les salariés symptomatiques ne peuvent revenir sur site qu'après l'accord du SAN quel que soit le résultat du test).

## - Informatique

- ne pas hésiter à nous écrire pour avoir le dossier Trucs et Astuces réalisé par le service informatique du site

## - Attestation employeur

- **Établissement des attestations par RH pour tous les salariés** : remise des attestations à chaque manager (charge à chaque manager de les remettre aux salariés concernés en fonction des besoins).

- Orano a demandé la tolérance à la Préfecture pour les premiers jours, jusqu'à début de semaine prochaine, juste présenter son badge d'accès suffira.

## - Dialogue social :

- point COVID les lundi et jeudi (adaptation en fonction du contexte).

## - Personnes fragiles :

La Direction considère que les personnes dites "fragiles" sont bien identifiées et doivent se mettre en relation avec le médical (cas par cas). Pensez à informer votre manager également.

SUD a demandé pour les salariées étant au 3ème trimestre de grossesse, ayant déjà le droit à 3 jours de télétravail par semaine, qu'elles puissent être à 100% en télétravail : la Direction accepte par notion de bienveillance à condition que le manager soit ok (*charge de télétravail suffisante*).

## - Chômage partiel : pas d'actualité !

Nous restons disponibles quel que soit le sujet,

Bonne soirée / bonne fin de poste,

L'équipe SUD Orano Recyclage  
[sud.anc.lahague@gmail.com](mailto:sud.anc.lahague@gmail.com)  
06.71.56.07.74

